

Étape 1. L'analyse du sujet

L'analyse du sujet suppose que plusieurs repérages soient immédiatement faits, qui vous aideront dans la compréhension du sujet et vous guideront dans son traitement.

Deux lectures sont souvent nécessaires :

Une première lecture pour prendre connaissance du sujet et s'imprégner de sa problématique.

Une seconde lecture pour l'analyser en détail, et comprendre ce que l'on attend du devoir de dissertation.

Cette seconde lecture doit permettre de relever trois éléments importants :

- ▶ la structure du sujet ;
- ▶ la forme selon laquelle le sujet est libellé, qui suppose une analyse de la ponctuation ;
- ▶ son contenu.

Ainsi, sur la feuille elle-même sur laquelle est libellé le sujet d'examen, ou sur une feuille de brouillon sur laquelle le sujet aura été retranscrit, il conviendra d'accomplir le travail d'analyse suivant :

1. Analyser la structure du sujet :		
Les axes d'étude	L'objet de l'étude	Le contexte de l'étude
2. Analyser la forme du sujet :		
Repérer la forme affirmative ou interrogative du sujet	Utiliser la ponctuation	
3. Analyser le contenu du sujet :		
Les termes-clés fréquents	Les notions juridiques	

1. La structure du sujet

Un sujet de dissertation contient généralement plusieurs données essentielles telles que l'objet de l'étude, la délimitation éventuelle de son contexte, et la problématique du sujet.

Pour identifier ces différentes données, il est nécessaire de s'aider de la structure du sujet.

Le sujet peut se présenter sous deux formes :

Lorsqu'il est libellé sous la forme d'une proposition, plus ou moins longue, qui invite à la réflexion, le sujet se décompose parfois en plusieurs parties, qui sont au nombre de deux ou de trois.

« Les conséquences patrimoniales/de la séparation/du couple. »

« La loyauté/en droit des contrats. »

« Le juge/et la loi. »

« La jurisprudence,/source du droit ? »

Chacune de ces parties contient des données spécifiques, qui guideront la réflexion dans le cadre imposé par la proposition formulée dans le sujet.

Il convient alors d'effectuer une « césure » entre les mots du sujet, pour mieux le comprendre et en cerner les enjeux.

Parfois au contraire, le sujet, est réduit à sa plus simple expression : n'étant constitué que d'un terme ou d'un ensemble de termes indivisibles, il ne peut être décomposé dans sa structure.

« L'intérêt de l'enfant. »

« Le droit à la dignité. »

« Le droit au respect de la vie privée. »

C'est alors le ou les termes eux-mêmes qu'il conviendra de décomposer, pour cerner les enjeux du sujet. La réflexion n'en est que plus libre, dans la mesure où elle n'est encadrée ni dans son contexte juridique, ni dans sa problématique par le sujet lui-même.

Intéressons-nous aux différentes structures du sujet de dissertation :

A. Un sujet divisible en trois parties

Libellé dans une formulation longue, le sujet de dissertation est fréquemment divisible en trois parties.

Un travail de décomposition du sujet permet ainsi d'en cerner les différentes indications :

<p>1^{re} partie du sujet : La problématique du sujet Les axes d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est dans les premiers termes du sujet que doit être recherchée la problématique du sujet • C'est sous l'angle de ces termes que le sujet doit être étudié et que le plan doit être élaboré. 	<p>2^e partie du sujet : L'objet de l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet élément donne l'objet sur lequel portera l'étude. 	<p>3^e partie du sujet : Le contexte de l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet élément donne le domaine que doit couvrir la dissertation, et permet de délimiter le champ de l'étude dans son contexte juridique et/ou temporel.
---	--	--

1) Les premiers termes du sujet en sont alors les termes les plus importants :

Ils contiennent généralement des indications précieuses sur les axes selon lesquels l'étude doit être abordée.

Dans les premiers termes du sujet figure le ou les mots qui orienteront la réflexion et permettront l'élaboration du plan de la dissertation.

Prenons l'exemple d'un sujet sur le droit de la famille ; le sujet ne sera pas traité de la même façon selon qu'il porte sur :

« L'évolution/du droit de la famille », qui appelle des réflexions sur les mutations du droit de la famille sur une période déterminée ;

ou « L'égalité/en droit de la famille » qui appelle un constat sur les égalités et les inégalités entre membres du couple, parents, enfants.

ou « L'intervention du juge/en droit de la famille », etc.

L'on voit bien ici que le premier mot du sujet est déterminant pour la réflexion.

2) Les termes suivants, qui constituent le cœur du sujet, contiennent généralement l'objet de l'étude, c'est-à-dire l'institution soumise à la réflexion.

Afin de cerner le sujet de la dissertation dans toute son ampleur, il convient à la fois de définir chacun de ces termes, le plus exhaustivement possible, et d'en délimiter les contours.

- Définition de l'objet de la dissertation :

Par exemple le terme « droit » signifie le « droit positif », et implique que l'étude rende à la fois compte de données légales et jurisprudentielles.

« L'évolution du droit de la famille » devra à la fois être décrite sur le plan des évolutions légales et des évolutions jurisprudentielles.

De même, le terme de « patrimoine » doit être défini comme « un ensemble de biens et de droits réels ». Il conviendra donc d'inclure dans le contenu de la dissertation non seulement les biens, mais aussi tous les droits patrimoniaux (droit de propriété, droits réels accessoires : hypothèque, servitude, usufruit, etc.).

- Délimitation de la notion :

Par exemple le terme « patrimoine » exclue d'emblée du sujet toutes les questions d'ordre extrapatrimonial :

« La protection du patrimoine des époux par le régime primaire » donne un champ d'étude plus restrictif que « la protection des époux par le régime primaire » qui suppose que l'on s'intéresse à la fois aux dispositions d'ordre matériel et aux dispositions d'ordre extrapatrimonial.

3) Les derniers termes du sujet contiennent enfin le domaine de l'étude et donnent la délimitation du sujet dans le temps (en proposant une période donnée sur laquelle doit porter l'étude), **ou dans son contexte juridique.**

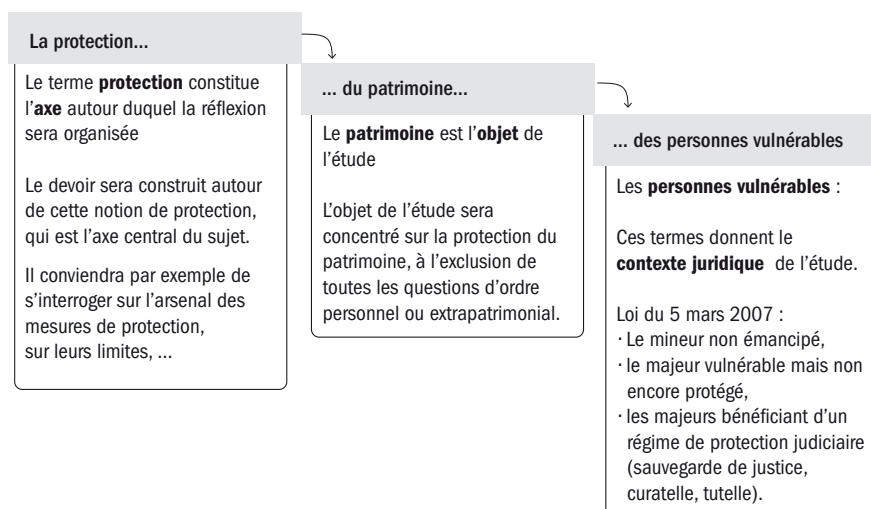
Ainsi, la délimitation du sujet ne sera pas la même selon que le sujet porte sur :

- ▶ « L'évolution de la jurisprudence » ;
- ▶ ou « L'évolution de la jurisprudence judiciaire » (délimitation de contexte juridique) ;
- ▶ ou « L'évolution de la jurisprudence judiciaire au cours des dix dernières années » (délimitation du contexte juridique et temporel).

Prenons par exemple le sujet suivant :

« *La protection du patrimoine des personnes vulnérables* ».

Ce sujet doit être décomposé de la façon suivante :

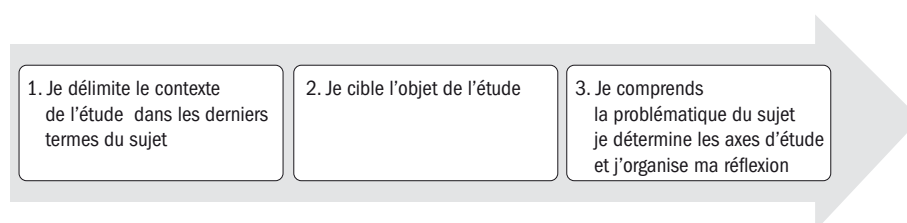


Cette décomposition du sujet permet de cerner la valeur et l'utilité de chacun des termes qui le composent. Elle permet en particulier de comprendre où se situe l'axe d'étude et d'extraire la problématique du sujet.

Cette étape de la réflexion est essentielle. Si elle est bien menée elle vous évitera bâtir le plan de votre devoir sur des éléments extérieurs ou secondaires du sujet, ou de produire une dissertation trop descriptive du sujet.

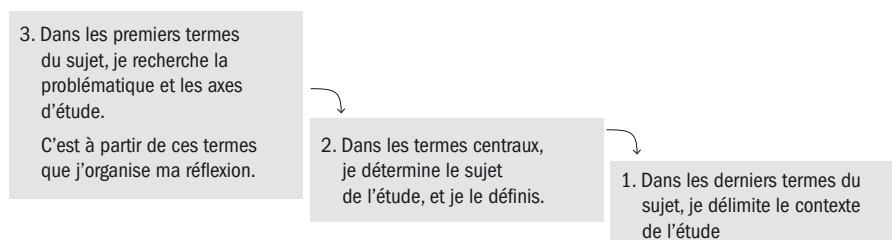
Afin que l'analyse du sujet soit véritablement efficace, nous vous recommandons d'analyser le sujet en commençant par la fin :

Sur un sujet qui se décompose en trois parties, le travail de réflexion et d'analyse du sujet suit la progression suivante :

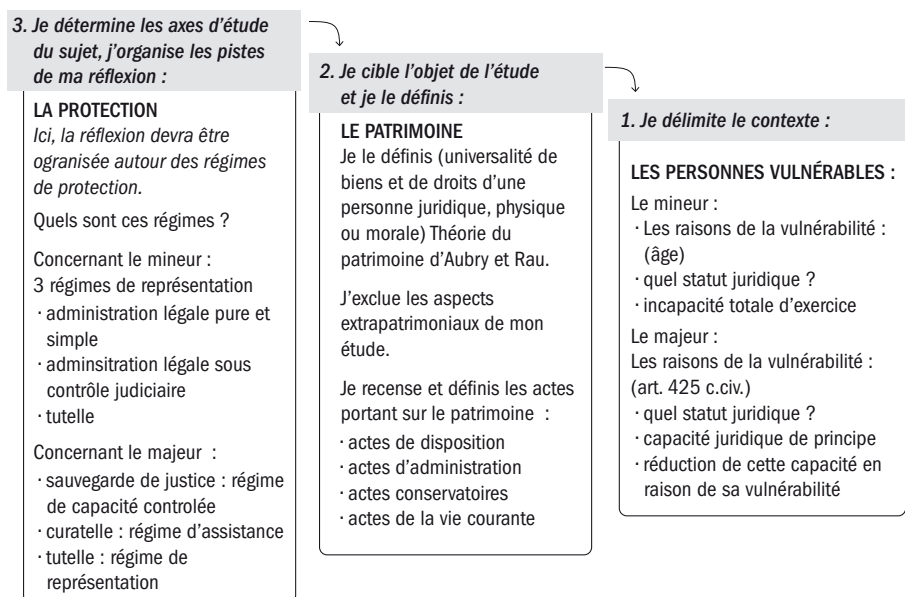


Appliqué à un sujet, le raisonnement progresse ainsi de la façon suivante :

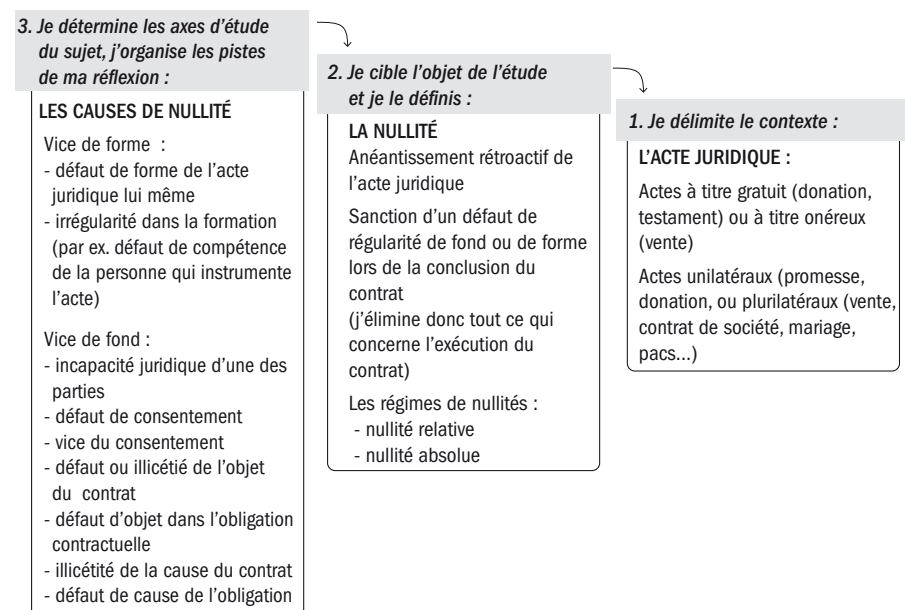
Je sépare le sujet en trois colonnes :



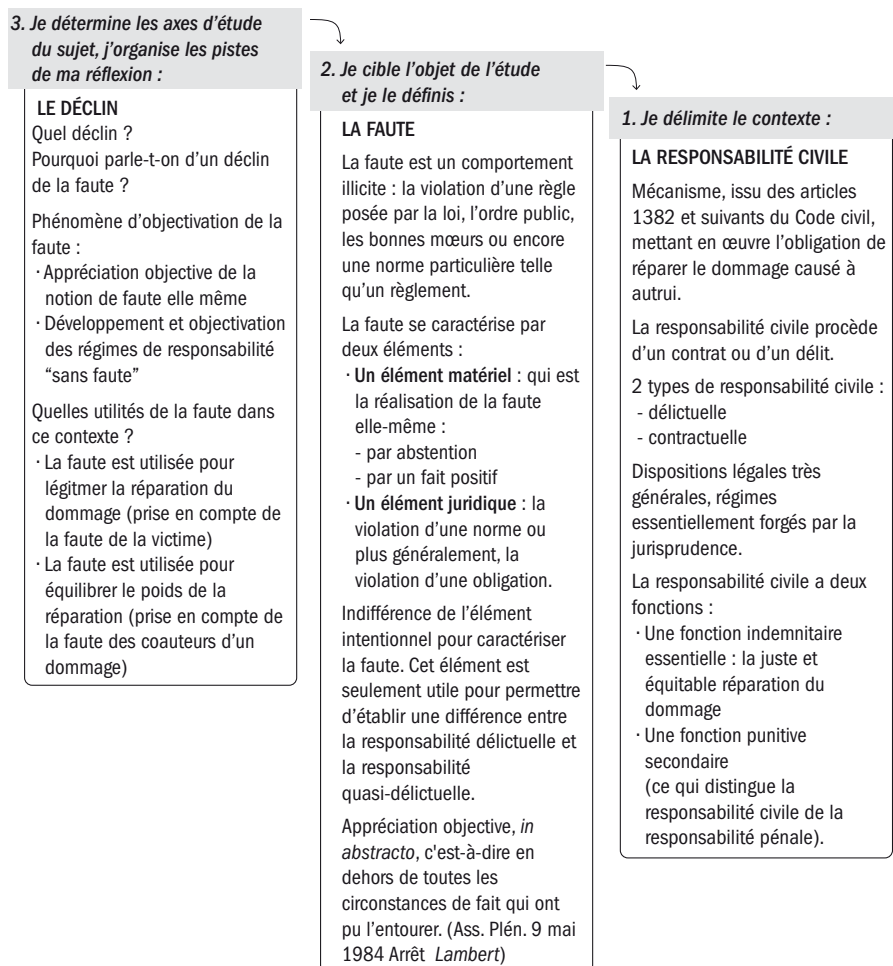
Exemple 1. « La protection du patrimoine des personnes vulnérables » :



Exemple 2. « Les causes de nullité de l'acte juridique » :



Exemple 3. « Le déclin de la faute en droit commun de la responsabilité civile ».



B. Un sujet divisible en deux parties

Lorsque le sujet n'est divisible qu'en deux parties, il est généralement ainsi structuré :

Première partie du sujet : le sujet de l'étude Exemple : « <i>La loyauté/</i>	Seconde partie du sujet : l'objet de l'étude, son contexte juridique. « <i>dans le contrat.</i> »
Les premiers termes constituent le véritable sujet : c'est en les exploitant que seront déterminés les axes de la réflexion. (voir <i>infra</i> sur l'exploitation du contenu du sujet). Dans ce sujet, la réflexion sera centrée sur l'étude du principe de loyauté Le terme loyauté sera le « pivot » central de la dissertation. Il faudra, dans le devoir de dissertation, en analyser les sources, la signification, la teneur, les conséquences, l'utilité.	Les derniers termes du sujet indiquent la matière sur laquelle doit s'organiser la réflexion. Il s'agira ici de n'évoquer que la loyauté contractuelle. Les termes « <i>dans le contrat</i> » invitent à s'intéresser à l'exigence de loyauté lors de la formation du contrat, autant que lors de son exécution.

Le plan sera ainsi tout naturellement axé sur le principe de loyauté, et déployé sur les deux instants forts du contrat, que sont sa conclusion et son exécution :

- I. La loyauté lors de la formation du contrat
 - A. Principe de loyauté (sources, signification du principe, exigence, utilité)
 - B. Conséquences de la loyauté (nullité du contrat, indemnité, substitution dans les droits du tiers acquéreur...)
- II. La loyauté lors de l'exécution du contrat
 - A. Principe de loyauté (art. 1134, 1135, exécution du contrat de bonne foi.
 - B. Conséquences de la loyauté (responsabilité contractuelle).

Il convient alors de diviser préalablement le sujet entre contexte et sujet, puis de décomposer le ou les premiers termes du sujet afin de cerner la problématique du sujet, et de déterminer les axes d'étude et les deux éléments majeurs autour desquels la démonstration s'articulera.